

Ceci est votre formulaire

IMPORTANT

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2026

Conformément au règlement en vigueur, les producteurs qui souhaitent mettre du bois en maché au cours de la prochaine année doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le 15 octobre de l'année en cours. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande uniquement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs. Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent. De plus, nous vous rappelons de toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter toute production.

Pour faciliter le processus, nous vous encourageons vivement à remplir le formulaire de demande directement sur notre site internet à www.spbsaglac.qc.ca

Nom :		No de producteur :	
Adresse :		Code postal :	
No téléphone :		Courriel :	
NUMÉRO(S) DE CADASTRE DU OU DES LOTS EXPLOITÉS :		(7 chiffres) / (7 chiffres) / (7 chiffres)	

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

			Quantité en m³ par essence et longueur					
			2,74 m 9 pi	3,17 m 10 pi 5 po	3,80 m 12 pi 6 po	5,04 m 16 pi 7 po	5,50 m 18 pi	Longueur d'arbre
Produits		Essences						
Résineux	Sciage	Épinette						
		Sapin						
		Pin gris						
Feuille			8 pieds		16 pieds			
	Panneaux	Tremble						
	Pâte	Tremble						

LA SUPERFICIE RÉCOLTÉE EST-ELLE SUPÉRIEURE À 4 HA D'UN SEUL TENANT ? ■ OUI ■ NON

Pour toute coupe supérieure à 4 hectares d'un seul tenant, vous devez vous assurer de détenir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier et nous faire parvenir les documents au besoin. En tout temps, vous devez être conforme à la réglementation municipale.

ENGAGEMENT AUX PRINCIPES DE FORESTERIE DURABLE

Dans le but de satisfaire les exigences de nos clients et de favoriser l'atteinte de nos objectifs, il est important d'obtenir l'engagement environnemental de chaque producteur.

« Je confirme mon adhésion aux principes de foresterie durable et m'engage à employer les meilleures pratiques de gestion, notamment en ce qui a trait au maintien de la santé et de la productivité de la forêt ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des espèces menacées ou vulnérables, des sites d'intérêt particulier et des paysages lors de mes opérations. Pour assurer la mise en œuvre des principes de foresterie durable, je confirme avoir les qualifications nécessaires pour respecter les exigences des acheteurs ou encore, je m'engage à recourir aux services d'un exploitant forestier qualifié pour réaliser les travaux et à prendre connaissance des politiques d'approvisionnement en fibre en vigueur. »

Je confirme ☐ Signature : _____ Date : _____

RETOURNEZ PAR COURRIEL OU PAR LA POSTE : vallee.mc@spbsaglac.qc.ca
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE, QC G7X 8T7



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière, QC G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 200 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 29 • Numéro 2 [Automne 2025]

FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE POUR MIEUX SE RELEVER

Le secteur économique forestier traverse actuellement une période tumultueuse. Dans les faits, c'est un peu comme une tempête parfaite. D'abord, au niveau économique, l'incertitude engendrée par la politique commerciale de nos voisins américains a provoqué un ralentissement de l'économie américaine en 2025. Par conséquent, la demande pour nos produits forestiers a diminué, maintenant le prix du bois d'œuvre à des niveaux inférieurs. De plus, la perspective de se voir imposer des tarifs de plus en plus importants sur nos exportations pèse aussi sur la vigueur de notre industrie.

D'un autre côté, ici au Québec, le projet de loi 97 visant à moderniser le régime forestier a été officiellement déposé en avril dernier. Ce projet de loi, qui propose des changements majeurs dans la gestion des forêts publiques, comme la réorganisation du territoire forestier en trois zones d'intervention, a suscité des réactions négatives de la part des Premières Nations, des environnementalistes et des utilisateurs du territoire. Le dossier traîne toujours et ne semble pas ébranler le gouvernement, ce qui n'améliore en rien le climat d'affaires du secteur forestier en région. Tous les acteurs de la filière sont durement affectés par cette instabilité, que ce soit nos clients industriels, les entrepreneurs forestiers, les producteurs forestiers, les aménagistes œuvrant en sylviculture, et tous les commerces qui dépendent de cette industrie. Les maires des municipalités touchées s'impatientent avec raison.

Toutefois, cette conjoncture a tout de même certains bons côtés. Entre autres, elle nous permet de constater comment tous ces acteurs du milieu forestier peuvent faire preuve de résilience et ne baissent pas les bras devant ces épreuves. Au contraire, tous font des efforts pour s'organiser, se regrouper, innover et continuer à opérer. Elle nous fait aussi prendre conscience de l'importance de la forêt dans l'économie des régions du Québec, et qu'elle est essentielle à notre développement dans l'avenir. Il faut y croire.

Actuellement, la plupart des usines de la région sont en opération et ne prévoient pas ralentir, malgré l'incertitude qui persiste, et elles ont besoin du bois des forêts privées. Les producteurs forestiers et leur organisation sont des partenaires importants de cette industrie. Ils se sont dotés des outils pour passer à travers les moments difficiles et ont démontré qu'ils avaient l'agilité nécessaire pour s'adapter et maintenir leur contribution au développement économique de notre région. Faisons preuve de détermination et entrevoyons ces moments comme une opportunité de faire avancer la filière forestière pour l'avenir des régions du Québec !

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

INVITATION

2025

JOURNÉE FORESTIÈRE

« La forêt privée, un moteur économique pour notre région »

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025
À COMPTER DE 9H00

ENTRÉE GRATUITE
PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION
Service de restauration sur place

Au programme cette année

• Exposition d'équipements forestiers
• Démonstrations diverses

ENDROIT :
CENTRE DE VALORISATION DES
RESSOURCES FORESTIÈRES
106, chemin des Bois-Francis
Ferland-Boilleau

POUR INFORMATION : 418 542-5666

TIRAGE
D'UNE SCIE
À CHAÎNE

Organisé par :
SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

En collaboration avec :
COOP FORESTIÈRE
FERLAND-BOILLEAU

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ

Automne 2025 - Hiver 2026

La demande pour le bois provenant des producteurs de la forêt privée demeure relativement bonne pour le groupe d'essences épinette-sapin-pin gris. Le contexte pourrait changer en raison des relations commerciales avec nos voisins du sud et leurs effets sur l'économie. Cette situation crée beaucoup d'incertitude sur les marchés et il est primordial de bien arrimer la production du bois en fonction de la demande pour ne pas être pris avec des inventaires de bois invendus. Pour ce faire, les producteurs doivent soumettre leurs demandes avant de produire leur bois afin de s'assurer que les marchés sont disponibles et de connaître les normes de façonnage en vigueur qui sont changeantes. Les producteurs doivent utiliser le formulaire de demande de contingent sur le site internet du Syndicat ou remplir le formulaire de demande de contingent joint à ce journal.

LES MARCHÉS POUR LE RÉSINEUX :

Les usines de Domtar, Scierie Girard et Lignarex reçoivent du bois selon les ententes négociées. Seule l'usine d'Arbec de l'Ascension a suspendu les réceptions de bois à son usine depuis le début juin, et ce, jusqu'à la fin juillet. Les inventaires qui lui étaient destinés ont été livrés à d'autres usines. La réouverture est effective à partir du 4 août. Les producteurs pourront donc recommencer à produire du bois pour cette usine selon les contingents obtenus.

Les prix provisoires pour l'épinette, le sapin et le pin gris sont de 63 \$ le mètre cube solide pour le bois tronçonné, et 59 \$ pour le bois en longueur.

LE MARCHÉ DES FEUILLUS :

En mai dernier, la compagnie West Fraser annonçait qu'elle devait suspendre les réceptions de bois jusqu'à l'automne 2025. Elle demandait également à l'ensemble de ses fournisseurs de ne pas produire de tremble et de bouleau, le temps de réduire son surplus d'inventaire de bois à son usine de Chambord. Malgré cette annonce, votre Syndicat a obtenu l'autorisation de livrer un certain volume de bois au cours de l'été, permettant ainsi aux producteurs d'écouler le bois récolté depuis le printemps dernier. La livraison totale des inventaires de tremble des producteurs se fera d'ici la fin août. De plus, le contrat avec la compagnie, qui a pris fin en avril dernier, doit être renouvelé. Une reprise de la production sera possible suite à un accord de mise en marché satisfaisant pour les producteurs. À suivre !

Scierie Petit-Saguenay est en demande pour du tremble sciage à son usine de palettes de Petit-Saguenay. Les producteurs intéressés doivent faire leur demande de contingent.

Il est possible de produire du bouleau pour la scierie Bois Francs Bio Serra de Sainte-Monique. Le bois doit avoir au moins 6 pouces au gros bout et avoir une longueur de 5,08 m. Le prix provisoire est de 40 \$ le mètre cube solide.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

Domtar

Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,50 m, **2,74 m** et longueur d'arbre
Mistassini : 5,04 m
Girardville : 5,04 m
La Doré : 5,04 m

- Tolérance de $\pm$ 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



West Fraser

Normes de préparation et de façonnage

- **Essences :** Tremble
- **Longueur fixe :** **2,54 m** (8 pi 4 po) (100 po)
- Tolérance de $\pm$ 5 cm sur la longueur des billes ($\pm$ 2 po)
- **Diamètre Fin bout :** **9,1 cm** (3,5 po) sous écorce

- Aucun arbre mort ou chicot
- Aucune fourche
- Nœuds au ras du tronc
- Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine
- Bille raisonnablement droite

L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS AUX PRINCIPES SFI

LA FORESTERIE DURABLE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Les marchés exigent de plus en plus que le bois provienne de sources certifiées. Dans ce contexte, les propriétaires forestiers privés jouent un rôle important dans la durabilité de notre industrie forestière régionale. C'est particulièrement vrai chez **Domtar**, entreprise bien implantée au Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui détient un **certificat SFI d'approvisionnement en fibre** garantissant que la fibre utilisée respecte des normes rigoureuses en matière d'environnement, de responsabilité sociale et d'économie. Afin de conserver ce certificat, Domtar doit démontrer que l'ensemble de son approvisionnement respecte les **principes de la foresterie responsable**. Cela inclut, bien entendu, la fibre en provenance des boisés privés de notre région.

PETIT RAPPEL :

La **certification SFI** est un programme nord-américain de certification forestière qui met l'accent sur la **protection de l'environnement**, la **santé des écosystèmes forestiers**, la **légalité des récoltes** et le **respect des communautés locales**. Il ne s'agit pas seulement d'un sceau de qualité, mais d'un véritable **engagement envers des pratiques forestières durables**, même pour les propriétaires qui ne détiennent pas de certification individuelle.

Les propriétaires forestiers n'ont pas à être certifiés SFI pour livrer leur bois à Domtar, mais ils doivent **démontrer leur adhésion aux principes de la norme SFI**, par un **engagement** lors de la demande de contingent.

Cet engagement aux principes SFI confirme que le producteur :

- Respecte les **lois et règlements en vigueur** ;
- Suit les **bonnes pratiques de récolte**, incluant la protection des sols et des milieux sensibles ;
- Applique les **principes de conservation de la biodiversité** ;
- S'assure de la **légalité et de la traçabilité** de son bois.

LE RÔLE DU SYNDICAT

Le **Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean** joue un rôle de premier plan dans cette démarche. Il accompagne les producteurs dans les **exigences de la norme** et facilite le **lien entre les producteurs et Domtar**. Grâce à ce soutien, il devient simple pour les propriétaires forestiers d'officialiser leur engagement et ainsi contribuer activement à la **pérennité de la foresterie privée dans la région**.

C'EST UN PROCESSUS VOLONTAIRE, MAIS ESSENTIEL !

Brigitte Gagné B. Sc. A
Surintendante Certification – Foresterie Lac St-Jean - Mauricie

JOURNÉE FORESTIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle, qui se tiendra le **samedi 6 septembre dès 9 h, au Centre de valorisation des ressources forestières, situé au : 106, chemin des Bois-Francs, Ferland-et-Boilleau**. Votre présence est essentielle car votre participation contribue grandement au succès de cet événement.

AU PROGRAMME

- Ateliers et activités thématiques
- Kiosques d'information et exposants répartis sur le site

ENTRÉE GRATUITE

Venez en grand nombre ! C'est un rendez-vous à ne pas manquer.
Au plaisir de vous y accueillir !

MESSAGE IMPORTANT

Un nouveau logiciel de système de paie est maintenant en fonction afin de faciliter le traitement des données et les paiements destinés aux producteurs.

Pour bénéficier de ce nouveau système, les producteurs devront, lors de leur prochaine livraison de bois, en même temps que leur demande de contingent, transmettre à la responsable de la paie les documents suivants :

- **Un spécimen de chèque** ou les **informations bancaires** suivantes, que vous pouvez trouver au bas de vos chèques ou dans votre application bancaire/espace client;
- **Numéro de transit** (5 chiffres) : identifie votre succursale bancaire.
- **Numéro d'institution** (3 chiffres) : identifie votre banque (ex. : 001)
- **Numéro de compte** : votre numéro personnel, souvent entre 7 et 12 chiffres.
- **Nom du titulaire du compte** : votre nom tel qu'il apparaît sur le compte.
- Une copie à jour de vos **taxes municipales**.

• Notez que votre **numéro de membre** se trouve dans le coin supérieur droit de votre adresse postale sur ce journal.

Votre Syndicat vous encourage vivement à adopter cette nouvelle démarche afin d'améliorer les délais de paiement, de réduire l'empreinte écologique et réaliser des économies administratives.

Veuillez faire parvenir vos informations bancaires ou spécimen de chèque à :

Marie-Claude Vallée : vallee.mc@spbsaglac.qc.ca ou par la poste
3635, rue Panet Jonquière QC G7X 8T7

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUDR

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (*EUDR – European Union Deforestation Regulation*), les producteurs devront obligatoirement fournir **les numéros cadastraux** (numéro à 7 chiffres inscrit sur le compte de taxes municipales) des lots d'où provient le bois récolté. Ces numéros doivent être transmis au camionneur lors du transport du bois, et envoyés au Syndicat en joignant le compte de taxes municipales correspondant au(x) lot(s) associé(s) à la demande de contingent.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat et de remplir le formulaire de contingentement 2026.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

PLANS D'AMÉNAGEMENT BONIFIÉS

L'Agence de mise en valeur des forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean a obtenu un budget pour la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés. Le plan bonifié permet de mettre en valeur non seulement le potentiel sylvicole de la forêt, mais aussi ses richesses écologiques et ses zones sensibles, contribuant ainsi à leur conservation via une utilisation durable. Le producteur forestier se retrouve alors avec un outil de planification et de connaissance supérieur au plan d'aménagement régulier, qui dresse un portrait plus complet des ressources présentes. Il s'agit certainement d'une valeur ajoutée à plusieurs niveaux, autant pour les producteurs que pour les organisations qui doivent répondre aux exigences de certification environnementale.

Vous pouvez en bénéficier sans coût supplémentaire. Parlez-en dès maintenant à votre conseiller forestier!

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental